

RECRUTEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

C'est un moment critique pour votre association, alors que nous nous préparons à soumettre des révisions sur la Loi sur les diététistes, et à ses règlements ainsi qu'à répondre aux nouvelles exigences et responsabilités du gouvernement. Veuillez envisager de contribuer votre temps et votre expertise au conseil d'administration de l'ADNB.

Élections du Conseil de l'ADNB

En vertu des règlements administratifs de l'ADNB, les membres généraux du conseil d'administration sont élus lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) pour un mandat de deux ans. Lors de l'AGA 2023, des élections auront lieu pour les postes suivants :

- Président(e) Désigné(e)
- Membre général (2 positions)

Les réunions du conseil d'administration de l'ADNB ont lieu toutes les 6 semaines, soit en personne à Moncton, généralement le vendredi soir et le samedi ; ou via Zoom (généralement de 19h à 20h30). Les membres répondent également aux problèmes de l'Association au fur et à mesure qu'ils surviennent par l'entremise de courriels. L'orientation au conseil d'administration est fournie et toutes les dépenses nécessaires pour se rendre aux réunions seront couvertes.

Président(e) désigné(e)

Mandat : 2 ans suivis de 2 ans à la présidence

Responsabilités primaires :

- Fournit une direction stratégique et une supervision des affaires de l'Association en tant que membre actif du conseil d'administration
- En l'absence du président, présider les réunions du conseil d'administration et l'assemblée générale annuelle, et représenter le conseil lors des réunions avec le gouvernement et les intervenants externes
- En tant que membre de l'exécutif et assure la direction et la supervision du registraire entre les réunions du conseil
- Agit comme l'un des quatre signataires autorisés pour autoriser les paiements au nom de l'Association.

Ce poste nécessitera un engagement de temps important et une flexibilité dans votre horaire pour tenir compte des réunions et autres obligations. En plus de la charge de travail régulière du conseil, le président(e) désigné(e) devra avoir la flexibilité d'être en mesure d'assister aux réunions avec le gouvernement, les conseillers juridiques et le comité de législation, pendant les heures normales de bureau, alors que l'ADNB poursuit son travail de révision de la Loi sur les diététistes.

Membre générale

Mandat : 2 ans

Responsabilités primaires :

- Assure la représentation des membres au conseil d'administration.
- Est un membre actif dans les discussions et les décisions du Conseil.

En vertu des règlements de l'ADNB, des honoraires seront offerts au prorata aux membres du Conseil d'administration de l'ADNB à raison de 50 \$ par membre du conseil et par réunion prévue. Ce versement se fera si les conditions suivantes sont rencontrées : présence à la réunion ; l'assemblée atteint le quorum. Il y a une limite imposée de 350 \$ par membre du conseil et par exercice financier.

Si vous êtes intéressés à soumettre votre candidature pour un de ces postes, prière de soumettre votre lettre de motivation et votre curriculum vitae au registrar@adnb-nbad.com au plus tard le vendredi 14 avril 2023.